Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260310-CCAS_26_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
Centre Communal d'Action Sociale
De Quéménéven

EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 10 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Quéménéven s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Quéménéven, sous la présidence d'Erwan CROUAN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Isabelle RICHARD, Dominique LOUVEL, Guénaëlle BLEUZEN, Michel PERES, Loëtitia HERBRETEAU, Monique CARIOU

Excusés :

Absents : Nelly SALIOU

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

Le projet de budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	8 090.76 €	8 090.76 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	8 090.76 €	8 090.76 €	0.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2026 pour le CCAS.

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Erwan CROUAN

